

LA REVUE FRANÇAISE DE
SERVICE SOCIAL

266 ■ 2017-3

L'ANAS AUX TOURNANTS DE L'HISTOIRE : ENTRE CONTINUITÉ ET CHANGEMENT

MORCEAUX CHOISIS – 1946-2007



anas

association nationale des assistants
de service social



**PRESSES
DE L'EHESP**

SOMMAIRE

DOSSIER

L'ANAS AUX TOURNANTS DE L'HISTOIRE : ENTRE CONTINUITÉ ET CHANGEMENT MORCEAUX CHOISIS – 1946-2007

Éditorial	9
<i>Cristina De Robertis, Henri Pascal</i>	

PREMIÈRE PÉRIODE : 1946-1951 UNIFICATION ET RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION

Introduction	12
<i>Henri Pascal</i>	

Le statut des assistantes sociales (1946)	14
--	----

Le caractère « national » de l'Association (1946)	15
--	----

Lettre du bureau national du 25 mai 1948 (extraits) (1946)	17
---	----

Nature et buts du service social (1949)	19
<i>Ruth Libermann</i>	

Présentation et adoption du code de déontologie au cours de l'assemblée générale (1951)	22
<i>Ruth Libermann</i>	

DEUXIÈME PÉRIODE : 1954-1962 LA GUERRE D'ALGÉRIE

Introduction	28
<i>Henri Pascal</i>	

Quelques notes sur un voyage : six jours en Algérie (1953)	30
<i>Marie-Louise Tournier</i>	

Vie de l'association : congrès d'Alger (1954)	35
<i>Agnès De Laage</i>	

Vœux émis au cours du congrès d'Alger des 9, 10, 11 novembre 1953 (1954)	36
--	----

Éditorial (1956)	38
<i>Agnès De Laage</i>	

Éditorial (1961)	41
<i>Denise Grunewald</i>	

TROISIÈME PÉRIODE : MAI 1968

Introduction	44
<i>Cristina De Robertis</i>	

Vie de l'association : l'ANAS et l'actualité (1968)	46
--	----

Communiqué ANAS du 29 mai 1968 (1968)	48
--	----

Communiqué des organisations professionnelles et syndicales (1968)	49
--	----

Vie de l'ANAS : naissance et évolution de l'Association (1968)	50
<i>Jeanne Jeger</i>	

Formation des assistants et assistantes de service social (1969)	56
--	----

QUATRIÈME PÉRIODE : 1973-1975 AFFAIRES DE SOCIÉTÉ (PROCÈS D'ESCRIVAN ET LA LOI SUR L'IVG)

Introduction	62
<i>Cristina De Robertis</i>	
Licenciement d'une assistante sociale : l'ANAS prend position (1973)	64
<i>Berthe Chauvin</i>	
Interruption volontaire de la grossesse : application de la loi du 17 janvier 1975 (1975)	69
Les préoccupations des assistants de service social au regard de l'application de la loi : synthèse des travaux de groupe (1975)	75

CINQUIÈME PÉRIODE : 1990-1991 HOMOLOGATION DU DEAS ET MOBILISATIONS

Introduction	82
<i>Cristina De Robertis</i>	
Mobilisation des assistants sociaux pour l'homologation du diplôme d'État (1990)	84
Dernière heure : où en est l'homologation du DEAS ? (1990)	85
L'homologation du DEAS (1990)	87
L'homologation du DEAS : où en sommes-nous ? (1990)	91
<i>Marie-Thérèse Paillusson</i>	
Homologation du DEAS : directive européenne (suite) (1991)	94
<i>Marie-Thérèse Paillusson</i>	
L'homologation du DEAS – Action des professionnels – Historique (1992)	96

SIXIÈME PÉRIODE : 2005-2007 REMISE EN QUESTION DU SECRET PROFESSIONNEL

Introduction	100
<i>Cristina De Robertis</i>	
Loi Perben II : que reste-t-il du secret professionnel ? (2005)	102
<i>Marie-Claude Eglin</i>	
Préconisations aux professionnels suite à la publication de la loi de prévention de la délinquance (2007)	106
<i>Bureau national de l'ANAS</i>	
Secret professionnel : partage d'informations et responsabilité professionnelle (2007)	111
<i>Laurent Puech</i>	
L'ANAS dénonce les pressions exercées par les services de police sur les professionnels médico-sociaux et alerte le ministère de l'Intérieur (2007)	120
<i>Elsa Melon</i>	

Postface – Quelles interrogations aujourd'hui ?	121
<i>Anne-Brigitte Cosson</i>	

ANNEXES

Les présidentes et présidents de l'ANAS	126
<i>Liste élaborée par Henri Pascal</i>	
Pour la recherche en histoire du service social : un dictionnaire et une journée d'étude	128
<i>Henri Pascal</i>	

VIE DE L'ANAS

Communiqué du 17 juillet 2017	132
À vos agendas !	133

ÉDITORIAL

Cristina De Robertis, Henri Pascal

Le premier numéro des *Feuillets de l'Association nationale des assistantes sociales diplômées d'État (ANASDE)*, ancêtre de *La Revue française de service social*, a été publié en avril-mai 1946. Depuis plus de soixante-dix ans, l'ANAS produit, écrit et publie. Elle marque ainsi notre histoire professionnelle et construit les éléments significatifs de la pensée collective de la profession d'assistante de service social.

Dans ce numéro de morceaux choisis, nous vous proposons de vous remémorer et de mettre en valeur ce qu'ont été les moments clés de tension historique. C'est au cours de ces tournants, ces moments de clivage, de changement, de crise, que la pensée de la profession s'est construite, entre continuité et changement. Continuité pour rester ancrée dans les valeurs et finalités de la profession, mais aussi changement pour créer les conditions du renouveau, des ajustements, tirer les conclusions qui orienteront l'action. C'est cette capacité de changement qui donne à notre profession son dynamisme, c'est la continuité qui lui permet d'affirmer les invariants, l'essence même de la profession.

Peut-être qu'aujourd'hui il nous faut retrouver le sens de la profession, il nous faut regarder notre histoire pour y puiser des enseignements utiles pour le présent, il nous faut apprécier notre passé pour construire l'avenir. Pour rester debout, pour garder l'équilibre, il nous faut rester en mouvement, comme la toupie qui pour trouver son aplomb se doit de bouger.

Les périodes choisies sont des moments de rupture et de transformation. Tout d'abord une présentation de la période permet de contextualiser les écrits publiés par l'ANAS au cours de cette époque. Un choix de quelques articles pour chaque période nous fait retrouver les positions de l'ANAS au long de son histoire.

Nous avons choisi les périodes suivantes :

- première période : 1946-1951 – Unification et réglementation de la profession
- deuxième période : 1954-1962 – La guerre d'Algérie
- troisième période : Mai 1968
- quatrième période : 1973-1975 – Affaires de société (procès d'Escrivan et la loi sur l'IVG)
- cinquième période : 1990-1991 – Homologation du DEAS et mobilisations
- sixième période : 2005-2007 – Remise en question du secret professionnel

Ce dossier s'achève par les mots de la précédente présidente de l'ANAS qui reprend les interrogations d'aujourd'hui.

NATURE ET BUTS DU SERVICE SOCIAL

Ruth Libermann

Feuillets de l'Association nationale des assistantes sociales, n° 5, janvier-mars 1949.

On a déjà beaucoup écrit sur le service social, pourquoi encore cet ensemble d'études ?

Parce que, jusqu'à aujourd'hui, les thèmes choisis furent surtout descriptifs : monographies de services sociaux ; histoire du service social ; biographies des plus authentiques figures de travailleurs sociaux. Cette littérature met aussi souvent en relief la beauté et les caractères de la vocation sociale.

Loin de nous le sentiment que tout cela est inutile ; mais ici nous voulons faire autre chose. Il est temps pour cette profession, jeune encore, mais subissant avec violence les contrecoups de l'évolution sociale, de faire le point.

Se situant aux confins de « l'individuel » et du « collectif », il n'est pas étonnant que le service social se ressente des heurts qui les opposent l'un à l'autre dans notre société contemporaine.

Né pour aider l'homme victime de l'individualisme forcené du siècle dernier à se suffire, à s'épanouir, à s'élever, le service social a eu ses succès, ses réussites ; aussi notre société collectivisée veut-elle l'utiliser pour mener à bien les tâches qu'elle se fixe. C'est ainsi que les assistantes sociales ne sont plus seulement celles qui aident l'individu à se défendre, mais aussi celles auxquelles le législateur, les institutions, les collectivités publiques et privées ont recours, par exemple, pour barrer la route aux fléaux sociaux, pour les documenter sur la situation des familles ou des individus qui réclament leur appui financier.

Imposée par la loi, utilisée par les collectivités, l'assistante sociale reste-t-elle fidèle à sa mission ? Peut-elle le rester ?

Si un magistrat a pu dire que « l'activité de l'assistante sociale d'usine ne s'exerce pas au profit exclusif de l'entreprise, mais aussi dans l'intérêt de la masse des salariés¹ », toutes les assistantes sociales ont d'instinct déclaré depuis longtemps qu'en fait, elles ne sont pas au service de ceux qui les rétribuent, mais au service de ceux qui s'adressent à elles. Bien que subordonnées administrativement à leurs employeurs, sont-elles, à l'image du médecin, techniquement indépendantes parce que juges du « diagnostic social » à poser, des moyens à employer pour aider ceux qui ont recours à leur appui ?

Il est nécessaire de retourner aux sources pour retrouver ce qui fait l'essentiel du service social, il est nécessaire d'examiner hardiment l'avenir pour

1. Conclusions de M. B. Chenot, commissaire du gouvernement, au sujet du licenciement d'une assistante sociale du travail. Cf. *Droit social*, sept.-oct. 1948, p. 285.

tenter de faire la part de ce qu'il faut délibérément, lucidement, abandonner, et fermement, intrépidement, maintenir.

Qu'on ne cherche pas ici un plan précis d'organisation de services ; le service social doit être en perpétuelle adaptation, c'est une des raisons, soit dit en passant, pour laquelle il ne pourrait absolument pas se soumettre à une fonctionnarisation généralisée. Des règles trop rigides l'étoufferaient.

Le grand effort des assistantes sociales, et de tous ceux qui, de près ou de loin, ont une charge à l'égard du service social, doit être de prendre conscience de ce qu'il faut à tout prix lui conserver pour qu'il reste lui-même, pour que ce vocable ne soit pas une étiquette menteuse, couvrant un ersatz de plus, dans une société qui en connaît tant.

En fait, toute l'histoire du service social démontre qu'il est fait essentiellement pour l'« individuel concret ».

Basés essentiellement sur la confiance, les rapports de l'assistante sociale avec son « client » reposent sur le contact personnel, quel que soit son employeur, individu ou collectivité. Un service social authentique ne peut être vrai et efficace que par la connaissance complète, tant des hommes auxquels il s'adresse, par définition, que des structures économiques, sociales et juridiques au sein desquelles il s'insère.

Une telle connaissance touche au plus intime des personnes et n'est possible que par une confiance absolue.

L'assistante sociale n'abolirait-elle pas cette confiance, si elle détournait son action vers une fin autre que celle pour laquelle sa mission l'a mise en rapport avec le confident ? Non seulement si elle agit au détriment du confident, mais aussi à l'insu de celui-ci auprès des tiers qui doivent demeurer étrangers à son intimité ?

Que nous sommes loin ainsi du service social utilisé par l'État, une administration, un employeur, quel qu'il soit, en vue du « renseignement » (si louable que soit le but poursuivi), du contrôle, de l'enquête. Le service social n'est pas cela, car il est détourné de sa fin normale et légitime.

Nous ne faisons ici le procès d'aucun service, nous avons conscience que ce serait trop souvent le procès d'assistantes sociales qui ont laissé s'établir cet ordre de choses. Nous constatons une déviation due à la fois à un souci louable d'étendre les bienfaits du service social et à la qualité du travail fourni par les assistantes sociales, qui réussissent beaucoup mieux que d'autres, à cause justement de la confiance qui est la marque de la nature de leur mission et la condition de son efficacité.

Si nous réclamons pour les assistantes sociales, dans l'exercice de leurs fonctions, une indépendance complète malgré une dépendance administrative inévitable vis-à-vis de leurs employeurs, c'est que sans elle, il n'est plus de service social digne de ce nom.

Accepter des employeurs ou chefs de service : l'ouverture de notre courrier ; la communication des rapports d'enquêtes individualisés et complets ; la mainmise sur les dossiers sociaux ; une subordination hiérarchique totale à l'autorité de supérieurs étrangers au service social lui-même.

C'est trahir le confident.

C'est, à plus ou moins brève échéance, briser les liens de confiance qui sont à la base même du service social.

C'est donc anéantir les bienfaits et l'efficacité de sa mission.

L'enquête, le contrôle ont sans doute leur raison d'être et sont nécessaires, mais il faut les confier à d'autres.

Si nous disons que le service social est avant tout un contact personnel basé sur la confiance du « client », et dont l'inviolabilité doit lui être garantie, nous ne pensons pas pour autant que le service social n'ait pas un rôle à jouer dans l'organisation sociale. Bien au contraire, mais ce rôle est, partout où pour l'atteindre directement il faudrait trahir son essence, un résultat, une conséquence, et non un but.

Par ses connaissances en matière de psychologie, de législation, d'équipement social, l'assistante sociale (s'occupant de ces individuels ou chargée d'harmoniser les réalités d'une collectivité aux besoins des hommes qui y vivent) permet à chacune une plus parfaite adaptation et un plus parfait épanouissement, aide à l'élévation du niveau de vie, participe à l'amélioration et la transformation des structures sociales, peut et doit même inspirer le législateur en ce qui concerne les réformes nécessaires pour corriger et améliorer les structures et institutions. Si le service social ne travaille pas directement à ces améliorations, il peut et doit néanmoins les aider.

Certains s'étonneront peut-être de ces affirmations, d'autres même les contrediront ; nous leur demandons de se transformer en « usagers » du service social (qui, en définitive, devraient avoir le dernier mot) ; veulent-ils ou non des contrôleurs, des enquêteurs. même patentés, diplômés, ou veulent-ils pouvoir librement s'adresser à une personne qualifiée, indépendante, et effectivement discrète ?

Le respect de ces principes pose, en fait, de nombreuses questions : ceux de la formation et la qualification des techniciennes du service social ; celui de la coordination des activités des assistantes sociales ; celui du rôle des pouvoirs publics à l'égard de cette profession d'intérêt public mais de caractère privé, à la fois pour assurer aux assistantes sociales la possibilité d'exercer leur fonction dans sa pleine efficacité et vérité (même au sein d'une administration publique), et pour protéger les usagers et les employeurs contre les abus de pouvoir qu'une indépendance nécessaire des techniciennes risquerait d'entraîner.

Le présent fascicule a essentiellement pour but de préciser les données exactes des problèmes qui se posent au sujet du service social en France, et d'indiquer les orientations dont il est nécessaire de s'inspirer au sein d'une évolution générale qui, si l'on n'y prend pas garde, risque de transformer totalement la nature de ce service.